Zeitschrift: Cadastre : revue spécialisée consacrée au cadastre suisse

Herausgeber: Office fédéral de topographie swisstopo

Band: - (2010)

Heft: 2

Artikel: Projet eGris

Autor: Häusler, Stefan

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-871603

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Projet eGRIS

■ La réalisation d'eGRIS entend faciliter l'échange d'informations du registre foncier en introduisant un système électronique d'informations foncières (eGRIS) à l'échelle nationale.

Ce projet a été lancé par la Confédération. SIX Group en assume dorénavant la direction en partenariat avec la Confédération, les cantons, les notaires, les banques et les autres participants à ce projet qui entend réaliser un système électronique d'informations foncières avec les composantes suivantes:

- système de renseignement centralisé, électronique et supracantonal, pour les données du registre foncier et de la mensuration officielle,
- accès électronique des autorités et de l'économie aux données du registre foncier et éventuellement également à celles de la mensuration officielle,
- commerce électronique, regroupant toutes les transactions électroniques avec le registre foncier,
- conservation et archivage homogènes des données du registre foncier (toujours sous la houlette de la Confédération).

Le système permettra par conséquent aux partenaires impliqués dans les opérations du registre foncier de les exécuter via le commerce électronique, sans changer de média, une démarche qui simplifiera considérablement les processus.

Projets antérieurs

La Confédération a lancé en 2001 un projet de cyberadministration intitulé eGRIS (système électronique d'informations foncières) qui entendait continuer à développer et harmoniser le registre foncier organisé par les cantons. La réalisation de transactions électroniques avec le registre foncier permettant notamment aux banques de pouvoir économiser considérablement dans le domaine des processus hypothécaires, la Confédération a associé les banques au projet à la fin 2006.

Accord sur la réalisation

En septembre 2009, la Confédération et SIX Group ont passé un accord définissant leur coopération dans le cadre du projet eGRIS. SIX Group s'est ainsi engagé à introduire d'ici à 2014 les applications de renseignement, de prélèvement de données et de commerce électroniques tout en assumant la direction du projet, son financement et son exploitation future. La Confédération reste en charge de la gestion et du financement du reste des activités du projet eGRIS, soit la révision de la législation, l'élaboration des modèles de données ainsi que du concept de conservation et d'archivage à long terme des données.



SIX Group exploite l'infrastructure de la place financière suisse et offre au niveau international des services complets dans les domaines du négoce et du règlement des titres, de l'information financière et du trafic des paiements. L'entreprise issue au début 2008 de la fusion de SWX Group (Bourse suisse), Telekurs Group (traite le trafic des paiements suisses, les transactions débitées sur les cartes de crédit et aux Bancomat et diffuse des informations financières) et SIS Group (conserve et traite toutes sortes de titres) appartient à ses utilisateurs (quelque 160 banques de taille et d'orientation différentes dont le siège se situe en Suisse) et occupe quelque 2500 collaborateurs au niveau national.

Objectifs du projet eGRIS

La partie du projet eGRIS dont SIX group est responsable consiste à établir une infrastructure permettant l'accès à l'ensemble des données du registre foncier suisse (y compris les données de la mensuration officielle) ainsi que le traitement électronique des opérations avec les offices du registre foncier, via une plateforme centralisée. L'infrastructure eGRIS se compose notamment de trois modules:

- Renseignement électronique lors de la consultation de données du registre foncier par le biais d'Internet. L'idée est d'introduire un système de renseignement basé sur Internet pour les données du registre foncier et de la mensuration officielle. Contrairement aux solutions cantonales existantes, ce système de renseignement permettra de rechercher des données du registre foncier au niveau national (tout comme «zefix», l'index central des raisons de commerce). Cette application permettra aux utilisateurs d'accéder via Internet à l'essentiel des données du registre foncier ouvertes au public.
- Le prélèvement électronique des données doit permettre aux autorités et entreprises habilitées (p. ex. 'armasuisse Immobilier, Swisscom, etc.) d'obtenir une vue d'ensemble de leurs propres propriétés.
- Les transactions électroniques doivent permettre un déroulement standardisé et continu (sans changer de média) des principales opérations effectuées entre les offices du registre foncier, les établissements de crédit et les notaires suisses. Appartiennent notamment aux dites opérations:



- l'établissement et le transfert des cédules hypothécaires,
- la mutation des cédules hypothécaires sur papier en cédules hypothécaires de registre,
- le rachat des hypothèques d'un établissement de crédit à l'autre,
- le changement de propriétaire d'un bien-fonds.

Stratégie de cyberadministration

eGRIS a été intégré en novembre 2009 au Catalogue des projets prioritaires dans le cadre de la stratégie E-Government Suisse. Le comité de pilotage eGRIS a été désigné comme organisation chef de file vis-à-vis de la Confédération, des cantons et de l'économie. La Confédération, les cantons et les communes se sont ainsi exprimés sur le potentiel non négligeable du projet eGRIS qu'ils tiennent absolument à exploiter.

Qui sont les utilisateurs d'eGRIS

Cantons

Certains cantons ne disposent pas encore de leur propre système de renseignement. L'ensemble de l'administration de ces cantons profite d'un système de renseignement (offices du registre foncier, ingénieurs géomètres, offices des poursuites et faillites, administrations des contributions ou administrations communales). L'introduction de transactions électroniques permettra aux offices du registre foncier ainsi qu'à leurs clients (notaires, pouvoirs administratifs de la Confédération et des cantons, privés) de gagner grandement en efficacité.

• Notaires indépendants

Les notaires indépendants des cantons disposant déjà de systèmes de renseignement cantonaux sont à même de profiter de cette offre. En accédant aux transactions électroniques, les notaires pourront optimiser le traitement de leurs opérations du registre foncier.

• Etablissements de crédit

Les banques et assurances octroient des crédits hypothécaires depuis la nuit des temps. Les informations du registre foncier sont indispensables à leur règlement. Actuellement, les relations d'affaires avec les offices du registre foncier et les notaires ont lieu exclusivement sur papier et par courrier postal. Il est inévitable que, dans ces conditions, des pratiques différentes se soient aussi développées d'un canton à l'autre. En standardisant et en automatisant les principales opérations (achat, établissement de droits de gage immobilier, changement de créancier, établissement de servitudes, etc.), eGRIS vise à gagner en efficacité au moyen d'une communication en continu

(sans changer de média) (extrait électronique du registre foncier avec un portail d'accès, annonce électronique d'opérations liées au registre foncier via une interface uniformisée, etc.). La possibilité de consulter à l'avenir les données du registre foncier électroniquement au niveau suisse, favorisera la concurrence entre les établissements financiers et, par la même, leurs clients. Outre les grandes banques, les banques Raiffeisen et les banques régionales, les banques cantonales soutiennent activement le projet eGRIS. De plus, les quelque 3 000 caisses de pension auront accès électroniquement à ces données, ce qui optimisera fortement le traitement des fonds de libre passage.

• Importants clients de l'économie

Les grandes entreprises telles que les CFF, Swisscom, la Confédération, armasuisse Immobilier, certains distributeurs d'eau ou d'énergie, etc. sont certes propriétaires de nombreux biens-fonds et titulaires d'innombrables servitudes dans toute la Suisse (p. ex. Swisscom possède des antennes, des droits de conduite, etc.). Elles ne disposent toutefois pas encore d'un accès électronique centralisé aux données du registre foncier et de la mensuration officielle. eGRIS leur permettra de consulter ou de prélever des données via un système central. Cette démarche simplifiée permettra à ces grandes entreprises de gagner rapidement en efficacité, même si elles devront d'abord investir le temps nécessaire pour supprimer leurs différentes saisies.

• Avantages pour le citoyen et les entreprises

Le citoyen et les entreprises profiteront également du traitement standardisé et rapide des affaires dans le cadre du projet eGRIS. La cédule hypothécaire de registre et eGRIS faciliteront l'accès de tout un chacun au marché hypothécaire, encourageant ainsi la concurrence entre les établissements de crédit dans l'intérêt de leurs clients

En conclusion, force est de constater qu'outre les pouvoirs administratifs, l'économie tout comme les privés pourront notamment profiter des services d'eGRIS.

Stefan Häusler Inspecteur du registre foncier du Canton de Berne stefan.haeusler@jgk.be.ch